

GUIDE DU CENTRE DE FORMATION DU LILLE UNIVERSITE CLUB

Lille Université Club (L.U.C.) - 180 av. Gaston Berger - 59000 LILLE

Tél. : 03.20.58.91.95 - Fax. : 03.20.58.91.83

Animation sportive et socio-culturelle

POUR LE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2007 sur salaires 2006

Raison sociale de l'entreprise :

Adresse complète :

..... Tél. :

Nombre de salariés au 31/12/2006 : Code NAF : N° Siret :

Nom, Adresse et Fonction de la personne à qui doivent être adressés les reçus libérateurs :

.....

..... E.Mail

CALCUL DU MONTANT TOTAL A VERSER

La Taxe d'Apprentissage est un impôt se montant à 0,50 % des salaires bruts de l'année civile écoulée, représentant la participation des entreprises à la formation professionnelle initiale.

Les entreprises peuvent s'en acquitter par des versements à leur O.C.T.A. au bénéfice des écoles et établissements habilités de leur choix.

* Totalité des salaires bruts 2006 (D.A.D.S. base Sécurité Sociale)	A
* Taxe d'Apprentissage Brute = A x 0,5 %	B
* Déduction pour frais de stage en milieu professionnel (limitée à 4 % de B)	C
* Taxe d'Apprentissage Nette = B - C	D
* Contribution au développement de l'apprentissage = A x 0,18 % (Article 1599 quinquies A du Code Général des Impôts (C.G.I.))	E
Montant Total à verser au plus tard le 28 FEVRIER 2007	D + E = F €

CALCUL DE LA REPARTITION

QUOTA = B x 52 % (Le Centre de Formation du L.U.C. n'est pas habilité à percevoir le QUOTA) Q

HORS QUOTA = B x 48 % - C HQ

BAREME et REPARTITION

Si B inférieure ou égale à 305 € HQ peut être affectée en totalité sur l'une des 3 catégories d'enseignement.

Si B supérieure à 305 € HQ se répartit entre ces 3 catégories selon le tableau ci-apès.

Un seul cumul de 2 catégories du barème est autorisé pour toute la déclaration.

Ouvriers Qualifiés + Cadres Moyens OU Cadres Moyens + Cadres Supérieurs

soit pour le L.U.C. : OQ + CM

CATEGORIES	A	B	C
	Ouvriers qualifiés	Cadres moyens	Cadres supérieurs
	Niveaux V et IV	Niveaux III et II	Niveau I
	40%	40%	20%

MODALITE DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

AU PROFIT DU CENTRE DE FORMATION DU LILLE UNIVERSITE CLUB

(Modification : décret du 8 novembre 2005)

Vous demandez à votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (Chambre de Commerce, Groupement Professionnel par exemple) de nous reverser un montant déterminé, indiquez dans la colonne "Nom Ecole" : **Centre de Formation du L.U.C. - 180 avenue Gaston Berger - 59000 LILLE** et transmettez-nous un double pour assurer l'inventaire de l'affectation des versements.

Le reçu libératoire, établi en double exemplaire, vous sera adressé par votre O.C.T.A.

Contact M

Adresse :

.....

N.B. : Les calculs sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être modifiés par le formulaire envoyé aux entreprises par les Chambres de Commerce et d'Industrie et les O.C.T.A.